

Équilibre entre les femmes et les hommes au sein des organes dirigeants des entreprises > l'Europe brise le plafond de verre

mars 2014

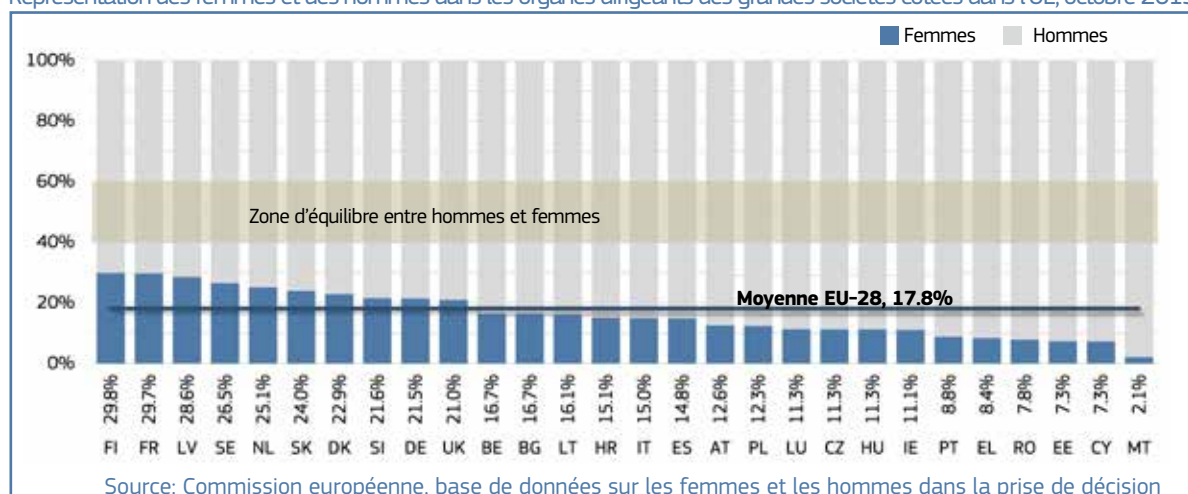
Les actions de la Commission européenne pour promouvoir l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des organes dirigeants des sociétés cotées dans l'Union européenne

Bien qu'aujourd'hui les femmes constituent 60 % des nouvelles générations de diplômés des universités, elles sont moins nombreuses que les hommes aux postes de direction des entreprises dans l'UE. En moyenne, les femmes ne représentent que 17,8 % des membres des organes dirigeants des plus grandes sociétés cotées en bourse dans l'Union européenne. La question a fait l'objet d'un intense débat public lancé par la Vice-Présidente Viviane Reding. En effet, ne pas profiter des compétences des femmes hautement qualifiées constitue un gaspillage de talent et une perte de croissance économique potentielle. Plusieurs études suggèrent que les entreprises ayant une plus forte représentation des femmes aux niveaux les plus élevés connaissent une meilleure performance organisationnelle et financière.¹

Combien de femmes et d'hommes occupent des postes de direction dans les États membres ?

En octobre 2013, la part moyenne des femmes dans les organes dirigeants des plus grandes sociétés cotées en bourse enregistrées dans les États membres de l'UE-28 a atteint 17,8%.² Cela représente une hausse de 1,2 points de pourcentage au cours des six mois écoulés depuis avril 2013 (16,6%). Il y a seulement cinq pays - la Finlande, la France, la Lettonie, la Suède et les Pays-Bas - où les femmes représentent au moins un quart des membres des organes dirigeants de ces sociétés.

Représentation des femmes et des hommes dans les organes dirigeants des grandes sociétés cotées dans l'UE, octobre 2013



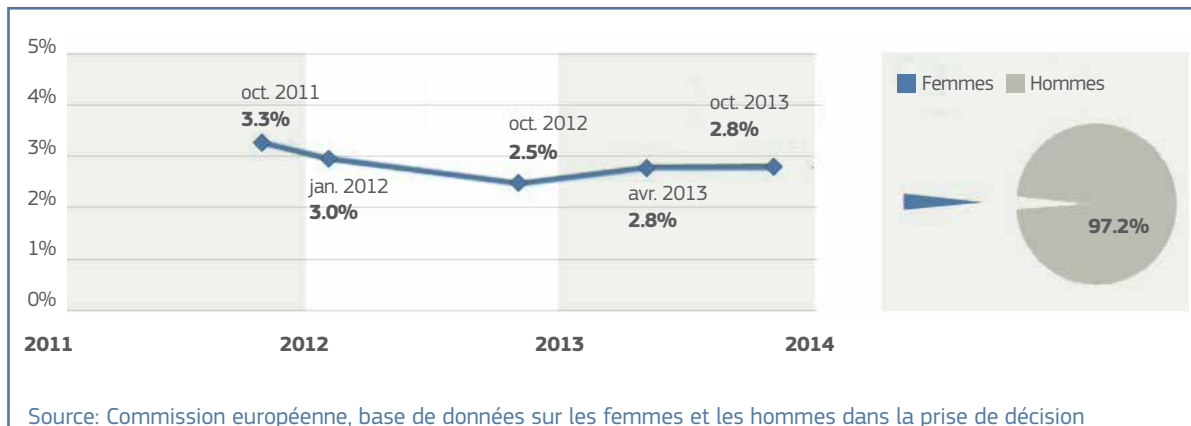
1 http://ec.europa.eu/justice/newsroom/gender-equality/opinion/files/120528/women_on_board_progress_report_fr.pdf

2 Les données, recueillies en octobre 2013, couvrent 610 des plus grandes sociétés cotées en bourse des 28 États membres de l'UE. Pour plus d'informations, consulter: http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/database/business-finance/index_fr.htm.

Peu de changement au niveau des plus hauts postes décisionnels

Les chiffres sont encore plus sombres pour les plus hauts postes décisionnels: moins de trois sur cent (2,8%) des plus grandes sociétés cotées en Europe ont une femme PDG (Présidente-Directrice Générale). Malgré certains progrès au niveau des organes dirigeants de ces sociétés, le niveau de représentation des femmes à la tête des entreprises a peu changé au cours des deux dernières années.

Évolution de la part des femmes PDG de l'UE-28, octobre 2011 – octobre 2013

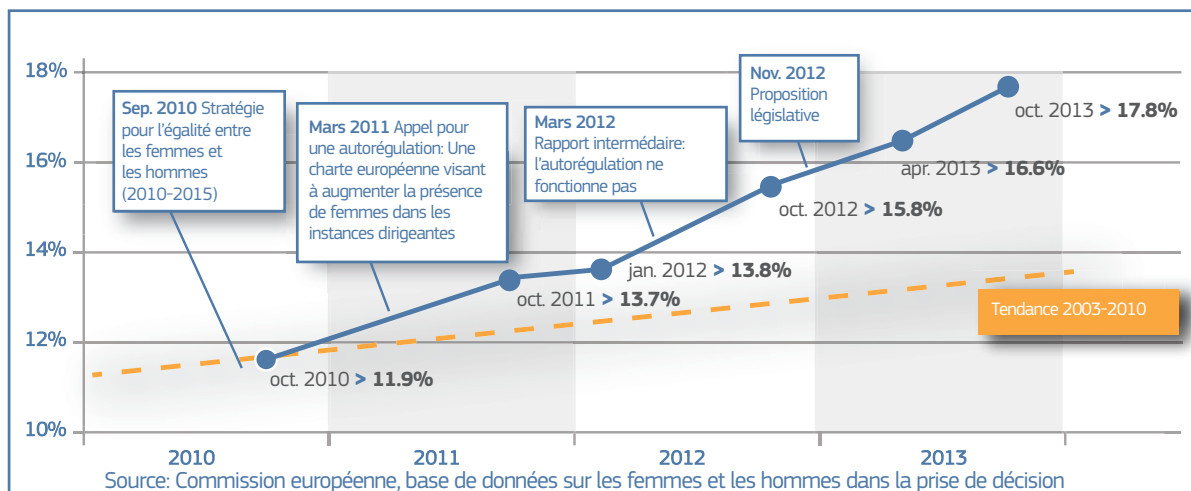


L'accélération des progrès sous l'effet d'une pression politique et réglementaire

Avec sa stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Commission européenne a mis la question des femmes au sein des organes dirigeants en tête des priorités politiques dès 2010.³ En 2011, elle a appelé les entreprises à s'autoréguler de façon crédible pour assurer un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans les conseils de surveillance des entreprises. Un an plus tard, il était clair que les progrès n'étaient pas visibles.⁴ C'est pour cette raison qu'en novembre 2012, la Commission a présenté une loi - un quota procédural qui garantit une chance équitable aux femmes lors du recrutement.⁵

De 2003 à 2010, la part des femmes au sein organes dirigeants est passée de 8,5% à 11,9%, soit une augmentation de 3,4 points de pourcentage ou une moyenne de 0,5 pp / an. Depuis octobre 2010, la proportion a augmenté de 5,9 points de pourcentage en 3 ans, soit une moyenne de 2,0 pp / an, quatre fois le taux de variation vu précédemment.

Représentation des femmes et des hommes dans les organes dirigeants des grandes sociétés cotées dans l'UE, octobre 2003 - octobre 2013



3 http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/document/index_en.htm

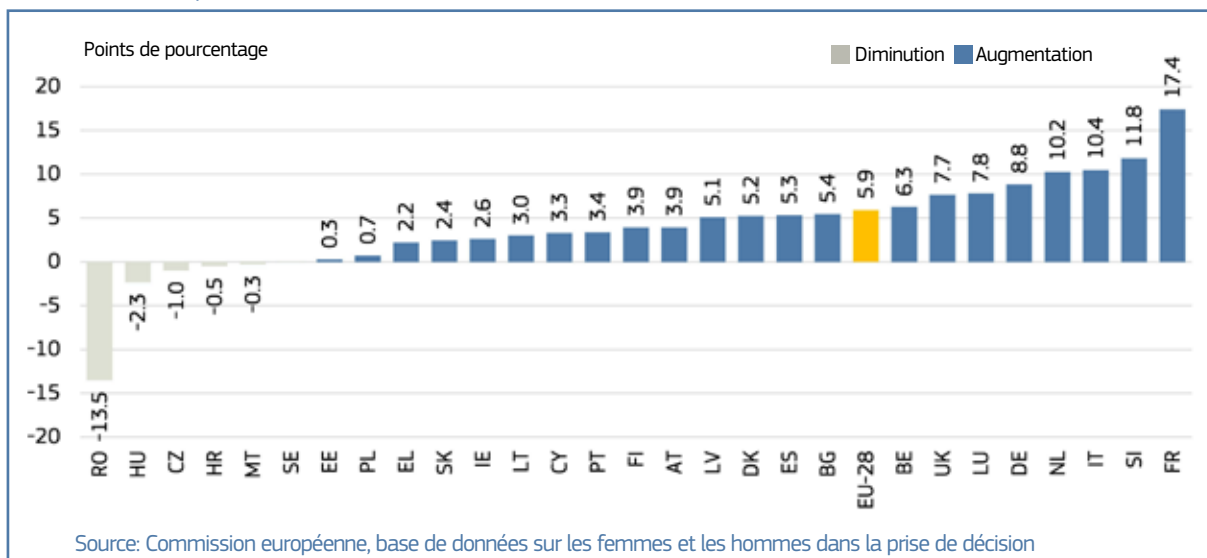
4 http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/index_fr.htm

5 COM(2012) 614: http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/index_fr.htm

Des progrès importants concentrés dans un petit nombre d'États membres

Pendant la période d'octobre 2010 à octobre 2013, la part des femmes dans les organes dirigeants a augmenté dans 22 des 28 États membres. Les plus grandes hausses en points de pourcentage ont été enregistrées en France (+17,4 points), en Slovénie (+11,8 points), en Italie (10,4 points), aux Pays-Bas (+10,2 points) et en Allemagne (+8,8 points). La plupart des améliorations importantes ont eu lieu dans les pays qui ont pris ou envisagé des mesures législatives ou qui ont eu un débat public animé sur la question.

Evolution dans la part des femmes dans les conseils, l'UE-28, octobre 2010 - octobre 2013



L'impact de la proposition de loi de la Commission européenne

Notant la lenteur des progrès, la Commission européenne - avec le soutien marqué du Parlement européen et d'un certain nombre d'États membres - a décidé qu'il était nécessaire de prendre des mesures législatives pour garantir et encourager les progrès. Le 14 novembre 2012, elle a présenté une proposition de directive établissant un quota procédural.

La proposition de la Commission fixe un objectif minimal de 40 % des membres du sexe sous représenté parmi les administrateurs non exécutifs des grandes sociétés cotées en bourse d'ici 2020. Si une entreprise n'atteint pas ce seuil, elle devra appliquer des critères de sélection clairs et neutres à l'égard du genre. En cas de qualification égale, la priorité devra être donnée au/à la candidat (e) du sexe sous-représenté. La proposition améliore l'équité et la transparence dans les pratiques de sélection des membres des organes dirigeants, en incitant les entreprises à élargir la base de candidats dès le départ. Les qualifications et le mérite demeurent les principaux critères pour un poste au sein d'un conseil de surveillance.

Le 20 novembre 2013, le Parlement européen a voté à une large majorité en faveur de la proposition de directive. Le projet de loi a été adopté en première lecture, ce qui confirme un large consensus pour améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les organes dirigeants et une approbation générale de l'approche de la Commission.⁶ La directive est actuellement en discussion au Conseil de l'UE.

⁶ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0488+0+DOC+XML+VO//FR>